

DÉCISION DU MAIRE DU 03 JUIN 2025

OBJET : CONVENTION DE DISPOSITIFS PRÉVISIONNELS DE SECOURS AVEC LA CROIX ROUGE FRANÇAISE POUR L'ÉVÉNEMENT LE BREUIL EN FÊTE

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la commune d'assurer la sécurité et la prévention lors des animations et activités dans le cadre de l'événement Le Breuil en Fête qui se déroulera le 18 juillet 2025 au Parc du Morambeau ;

Vu la convention pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours avec la Croix-Rouge Française ;

DÉCIDE

Article 1 : De signer avec l'association La Croix-Rouge Française dont le siège social est situé 98 rue Didot – 75694 Paris Cedex 14, représentée par Monsieur DA COSTA Philippe, Président, et par Délégation, par Madame MARTINELLI Carmen, présidente locale, et par délégation par Monsieur LETANG Ludovic en sa qualité de Directeur Local, de la Croix-Rouge Française de l'Unité Locale du Creusot, une convention de dispositifs prévisionnel de secours pour l'événement « Le Breuil en Fête », le 18 juillet 2025.

Le Breuil, le 03 juin 2025

Chantal CORDELIER
Maire

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

- 4 JUIN 2025

Pour LE MAIRE, par délégation,
Renaud VIBERT, D.S.

